

BILAN D'ÉTAPE DU PROJET « UN ARTISAN UNE VIE RÉUSSIE »

Les résultats explosent la barre des prévisions



PRIX:2000F

N°00883 DU LUNDI 26 MAI 2025

La Primeur

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE ET DE PUBLICITÉ PARAISSANT AU BÉNIN - 8^e ANNÉE - ISSN 1840-930X - N°:343-20/HAAC/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS

VENDREDIS DE L'ACADÉMIE DE L'ANSALB À L'UAC

La socio-anthropologie au cœur des politiques publiques environnementales



CAFÉ SCIENCE PRESSE



Vers une cohabitation pacifique entre reptiles et humains grâce aux médias

ELECTORALES GENERALES DE 2026



La Campagne « SAMEDI BLEU » lancée pour défendre la paix



CAFÉ SCIENCE PRESSE

Vers une cohabitation pacifique entre reptiles et humains grâce aux médias

Café science presse ce 17 mai 2025 au jardin botanique de l'université d'Abomey-Calavi. C'est le tout premier qu'a organisé IMMO SCIENCE. Le conflit homme-reptile était le fil conducteur des discussions. L'événement a réuni une vingtaine de journalistes et de jeunes chercheurs qui sont repartis édifiés sur le sujet.



Plusieurs communications ont meublé ce premier Café science presse sous la houlette d'IMMO SCIENCE. « Conflit homme-reptile et rôle des médias », c'est l'une des communications au menu de ce moment d'échanges. Elle a été développée par le chercheur et spécialiste Georges HEDEGBETAN. Attaques, morsures et intoxication sont en lien avec la problématique du conflit homme-reptile, selon le spécialiste. Les attaques sont généralement attribuées aux crocodiles, les morsures aux serpents, alors que les lézards tels que le gecko sont redoutés pour les questions d'intoxication.



Que ce soient les attaques, les morsures ou les intoxications des reptiles découlant des conflits avec les humains, c'est d'abord lié au fait que les hommes adoptent un certain nombre de comportements tout en étant dans les écosystèmes de ces espèces. Pour illustrer son propos sur les questions d'attaques de crocodiles, il a fait savoir que, généralement, cela survient quand la victime, pour les raisons de son activité, se retrouve dans l'écosystème traditionnellement reconnu à ce reptile. C'est l'exemple d'un pêcheur sur une rivière ou un lac, va-t-il ajouter.

Apprendre à mieux connaître les reptiles et savoir pourquoi ils se retrouvent dans un écosystème précis serait une manière d'entretenir une cohabitation pacifique avec

ces derniers, selon son propos. Il a mis en relief la notion de chaîne dans laquelle se retrouve chacune des espèces avec un rôle utile. Si les geckos se chargent de débarrasser l'environnement des insectes en les consommant, les serpents s'occupent par contre des rongeurs, évitant leur prolifération afin de rendre l'agriculture possible. L'agriculture prendrait un coup si les rongeurs en arrivaient à disparaître du fait des actions anthropiques. L'alimentation de la population serait impactée et difficilement maîtrisable, alerte le chercheur spécialiste des reptiles.

Au regard de l'utilité des reptiles et en dépit de leur dangerosité, il importe que le journaliste joue un rôle de sensibilisation pour inci-

ter à une cohabitation pacifique entre l'homme et les reptiles, préconise-t-il. Car, selon son constat, les journalistes traitent parfois de façon erronée l'information quand surviennent des situations désagréables entre l'homme et les reptiles.

Alerter l'opinion en tant que journaliste sur le fait qu'un crocodile dans un lac dérange les pêcheurs en déchirant leur filet est une fausse information, car on ne reconnaît pas une telle habitude au crocodile, selon Georges HEDEGBETAN. Une telle information peut être fatale pour cette espèce, d'où la nécessité pour les journalistes d'avoir une parfaite connaissance des reptiles pour savoir traiter avec justesse les informations qui les concernent.

SPEECH

15 REGLES SOCIALES POUVANT AIDER À MIEUX VIVRE EN SOCIÉTÉ...

1. Ne téléphonez pas plus de deux fois à une personne. Si elle ne répond pas à votre appel, présumez qu'elle doit être occupée à faire quelque chose d'important et laissez-la tranquille.
2. Rendez l'argent que vous avez emprunté avant même que l'autre personne se souvienne de vous l'avoir prêté. Cela montre votre intégrité et votre caractère. Il en va de même pour les stylos et les briquets.
3. Ne commandez jamais le plat le plus cher du restaurant quand quelqu'un vous invite à déjeuner ou à dîner. C'est indécent...
4. Ne posez pas de questions désobligeantes du genre «Ah donc vous n'êtes pas encore marié?» ou «Vous n'avez pas d'enfants?» ou «Pourquoi n'avez-vous pas encore acheté une maison?» ou «Pourquoi n'achetez-vous pas une voiture?» Ce n'est pas votre problème.
5. Ouvrez toujours la porte pour la personne qui vient derrière vous. Peu importe qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, senior ou junior. Vous ne devenez pas petit en traitant bien quelqu'un en public.
6. Si vous prenez un taxi avec un ami et que celui-ci paie maintenant, veillez à payer la prochaine fois.
7. Respectez les différentes nuances d'opinions. Rappelez-vous que ce qui est bon pour vous peut apparaître mauvais à quelqu'un en face de vous.
8. Si vous taquinez quelqu'un et que celui-ci ne semble pas en rire, demandez-vous ce qui ne va pas. Son silence peut vouloir traduire beaucoup de choses que vous ne pouvez pas maîtriser. Changez de paradigmes pour voir s'il ne va pas changer, éloignez-vous des idées mauvaises et apprenez à accepter les diversions d'idéologies et de comportement.
9. Ne manquez pas de dire tout haut ce que vous pensez tout bas. Car libre nous nés libre nous vivons. Ne manquez pas surtout dans d'agir et d'agiter votre présent. Ne pas le faire vous revoir dans un passé qui vous a échappé pour toujours car le temps passé ne se rattrape pas. C'est ainsi que le futur ne nous regarde pas mais notre action du présent influe le passé qui peut nous rattraper d'une manière à une autre. Le présent importe donc plus que tout en ayant soigné d'assumer nos actions. C'est une preuve de responsabilité.
10. Lorsque quelqu'un vous montre une photo sur son téléphone, ne faites pas glisser votre doigt vers la gauche ou la droite. Vous ne savez jamais quelle est la prochaine étape. Donc respectez l'intimité des gens.
11. Si un collègue vous dit qu'il a un rendez-vous chez le médecin, ne demandez pas pourquoi, mais dites simplement: «J'espère que vous n'avez rien de grave». Ne le mettez pas dans la position inconfortable de devoir vous expliquer sa maladie personnelle. S'il veut que vous le sachiez, il vous le dira.
12. Traitez le balayeur avec le même respect que le DG. Car le premier dans ce domaine peut devenir dernier dans un autre domaine pourquoi pas dans le même domaine? C'est de la même manière que le dernier peut émerveiller d'un jour à un autre. Car nous sommes tous nés avec un minimum de connaissance qui n'est utile si elle est développée.
13. Si une personne vous parle directement, regardez-la et laissez votre téléphone. C'est une marque de respect.
14. Ne donnez jamais de conseils qui tendent à blesser l'autre de ce qu'il n'a pas pu faire. Mais cela suffit pour ne pas réagir là où il le fallait pour réveiller l'attention des gens sur ce qu'ils ignorent le plus.
15. Ne parlez jamais de vos richesses au milieu des pauvres. De même, ne parlez pas de vos enfants avec quelqu'un qui n'en a pas à moins que ce soit elle-même qui le demande. Que Dieu nous aide et nous protège. »Croyez plus en vous-même qu'en quelqu'un que vous ne maîtrisez pas ou qui n'est lié à vous par quoi que ce soit».

La Primeur

DÉPÔT LÉGAL N°10935 DU 26-12-18. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU BÉNIN, 4^E TRIMESTRE. ISSN 1840-930X-ENREGISTRÉ: N°343-20/HAAC/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS

ÉDITÉ PAR:

LA PRIMEUR COMMUNICATION

N° RCCM:

RB/COT/20 A 56979

IFU :

0202011402743

Siège National:

Parcelle G, Lot N°2135 Mènotin, Pavés «La santé N°1» à Côté de la pharmacie Kindonou premier immeuble à étage après le carrefour-Cotonou, Littoral - Bénin, Contacts: (00229) 96 11 35 32- 95 60 29 31

N° Compte Bancaire: 01003-000815124101-64 Coris Bank International E-mail: laprimeur2018@gmail.com ou adhiscom454@gmail.com

PROMOTEUR:

Adam HOUETENON

Directeur de Publication:

Sergino LOKOSSOU

RÉDACTEUR EN CHEF:

Latifou BONI

SECRÉTAIRE DE REDACTION

Latifou BONI

REDACTION

Gaël ADIGLA

GRAPHISME

Adam HOUETENON

(00229) 96 11 35 32 / 95 60 29 31

SERVICE COMMERCIAL

TIAMIU Nafissatou

(00229) 97 52 09 76

ELECTORALES GENERALES DE 2026

La Campagne « SAMEDI BLEU » lancée pour défendre la paix

Les rues d'Abomey-Calavi ont vu défile une foule de jeunes ce samedi 24 mai 2025. En tête de la marche, Flora Agbra, ancienne Ambassadrice de la Paix Bénin 2022, a conduit des citoyens, des jeunes leaders et des représentants d'institutions vers la mairie de la commune. Une marche pacifique pour donner le ton d'une nouvelle campagne nationale baptisée « samedi bleu ». Elle veut rappeler, chaque samedi, à travers un geste simple le port du bleu que « rien ne vaut la paix ». Surtout à l'approche des élections générales de 2026. Portée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Égalité de Genre Phase 1 (PAEG1), exécuté par le consortium Rifonga-Wanep-Fenep, cette campagne se veut inclusive.

Elle s'adresse aux jeunes, aux acteurs politiques, aux organisations de la société civile et à l'ensemble des citoyens. « Samedi bleu n'est pas qu'un symbole vestimentaire. C'est un message collectif adressé à la nation », a martelé Flora Agbra dans son allocution. Pour elle, ce mouvement est une continuité de son engagement en faveur de la paix, renforcé par son expérience comme bénéficiaire du PAEG1. Le choix de la couleur bleue n'est pas anodin. Il s'agit, selon l'initiatrice, d'une couleur associée à la stabilité, à la modération et à la responsabilité. Porter du bleu chaque samedi, c'est afficher un engagement personnel à maintenir un climat apaisé, aussi bien dans les espaces publics que dans les échanges sur les réseaux sociaux. « En 2026, le Bénin connaîtra trois scrutins majeurs. Cette campagne vise à préparer les esprits, à créer un terrain propice au dialogue et à la tolérance », a-t-elle précisé. La réussite du lancement repose également sur un important travail de mobilisation. Des organisations telles que la Coopération suisse au Bénin, Particip GmBH, ainsi que le consortium Rifonga-Wanep-Fenep

ont soutenu l'événement à travers un appui technique et logistique.

L'appel a été lancé aux autorités locales, aux mouvements de jeunesse, aux

partis politiques et aux étudiants pour qu'ils s'approprient cette campagne et en fassent une action durable. Alors que le pays s'apprête à vivre une séquence élec-

torale sans précédent, « samedi bleu » propose un espace de rassemblement pacifique. L'ambition est d'ancrer un réflexe citoyen qui transcende les appar-

tenances politiques ou sociales. « Le Bénin ne se construira pas dans la division, mais dans l'écoute et le respect », a indiqué Flora Agbra.



BILAN D'ÉTAPE DU PROJET « UN ARTISAN UNE VIE RÉUSSIE »

Les résultats explosent la barre des prévisions

La société d'inclusion financière SIF groupe a rassemblé ce Vendredi 23 mai 2025, les parties prenantes du projet Un artisan, une vie réussie autour d'un atelier. Il est consacré à un partage d'expérience entre parties prenantes de ce projet sous la coordination du Gérant de SIF groupe, Armel Allavo, coordonnateur de ce projet. Ledit projet lance en février dernier vise à renforcer l'inclusion financière des artisans dans cinq communes du pays.

La mise en œuvre du projet est disséquée en de étapes pour pouvoir mieux suivre son évolution et mesurer efficacement son impact sur les bénéficiaires. La formation des formateurs, le lancement dans les communes, puis le partage d'expérience, activité phare de ce vendredi. Autour de la table pour les discussions de ce vendredi sont réunis, deux artisans par commune ont été sélectionnés pour venir échanger sur leurs acquis, leurs défis et leurs succès. Bien que cette phase étant prévue dans la mise en œuvre, Le coordonnateur du projet Armel Allavo n'a pas manqué de rappeler aux uns et aux autres son importance. « Permettre aux artisans de tirer profit des expériences diverses de leurs pairs. Chaque commune a ses réalités, ses méthodes, ses difficultés. Ce partage enrichit et ouvre de nouvelles perspectives. » a indiqué le coordonnateur.

Les témoignages recueillis traduisent l'impact concret de cette initiative. A : « J'ai beaucoup appris, surtout sur la gestion de mes finances. Avant, c'était compliqué. Aujourd'hui, c'est plus simple. Grâce au projet, j'ai revu ma façon de gérer mes fonds. Les conseils reçus m'aident à mieux m'organiser au quotidien » raconte Annick Tessi, couturière à Bohicon et bénéficiaire de ce projet. Depuis son lancement, le projet a dépassé ses objectifs quantitatifs. Initialement prévu pour former 25 for-



mateurs et toucher 500 artisans, il compte aujourd'hui 35 formateurs et plusieurs centaines d'artisans bénéficiaires. Les différentes communes affichent des chiffres bien supérieurs aux prévisions. « Nous sommes à 80 % d'exécution, mais les ré-

sultats sont déjà très encourageants », précise Armel Allavo. Au-delà des chiffres, c'est la qualité des acquis qui retient l'attention. Les artisans développent des compétences en éducation financière, une dimension essentielle dans un secteur

souvent marqué par la précarité. En partenariat avec des institutions financières, Sif Groupe a aussi facilité l'ouverture de comptes et la souscription à des produits d'assurance. Le projet s'inscrit dans une dynamique plus large. L'Union Écono-

mique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) intègre désormais l'éducation financière dans ses programmes scolaires.

SIF Groupe souhaite que ses formateurs et partenaires restent mobilisés pour pérenniser cette avancée et accompagner toujours plus d'artisans. « Ce n'est pas qu'une formation, c'est un engagement à long terme », ajoute Armel Allavo. « Nous invitons les artisans à appliquer ce qu'ils ont appris dans leur vie quotidienne et les formateurs à poursuivre leur mission avec rigueur. ». Chedrack Akogbeto, représentant de l'institution de microfinance Pebco Bethesda, confirme également les progrès enregistrés. « Les artisans témoignent des bienfaits du projet. Nous continuons de les accompagner pour qu'ils concrétisent leurs projets. » a-t-il conclu



DIALOGUE GOUVERNEMENT-PARTENAIRES SOCIAUX AU BÉNIN RÉUSSIE »

Les travaux de la 1ère session ordinaire au titre de l'année 2025 ouverts

Le Ministre d'État Abdoulaye BIO TCHANE a procédé, le jeudi 22 mai 2025 à Cotonou, à l'ouverture officielle des travaux de la 1ère session ordinaire de la Commission nationale de concertation, de consultation et de négociations collectives au titre de l'année 2025. Cela, en présence de la Ministre du Travail et de la Fonction Publique, Madame Adidjatou MATHYS, et plusieurs autres membres du gouvernement. Cette session ordinaire à laquelle prennent part plu-

sieurs autres ministres du gouvernement, partenaires sociaux, représentants du patronat, directeurs des structures étatiques, cadres, constitue un moment privilégié d'échanges sur les grandes problématiques que traverse le monde du travail, tant du point de vue des employeurs que des travailleurs.

Dans son mot d'ouverture, le Ministre d'État Abdoulaye BIO TCHANE a réaffirmé l'importance que le Gouvernement accorde à ce cadre de concertation : « Je veux

redire avec force que le Gouvernement du Président Patrice TALON attache un prix particulier à ce cadre de concertation. Il permet de faire vivre les principes de dialogue social, de justice sociale et d'équité dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ». Depuis son avènement en 2016, le Gouvernement maintient le dialogue social permanent avec les partenaires sociaux. Ces échanges amènent à des solutions concrètes face aux revendications des travail-

leurs. Malgré tous ces efforts, le gouvernement reste pleinement conscient que des défis subsistent. C'est pourquoi, pour le Ministre d'État, le gouvernement demeure engagé à entretenir un dialogue social ouvert, constant et structurant, dans le respect des équilibres et de la soutenabilité des politiques publiques. Pour finir, le Ministre d'État forme le vœu que la session se déroule dans un climat de sérénité, d'écoute mutuelle et de responsabilité partagée.

VENDREDIS DE L'ACADÉMIE DE L'ANSALB À L'UAC

La socio-anthropologie au cœur des politiques publiques environnementales

L'Université d'Abomey-Calavi a accueilli ce vendredi le tout premier numéro de l'année 2025 des « Vendredis de l'Académie ». Une initiative de l'Académie Nationale des Sciences, Arts et Lettres du Bénin (ANSALB), portée par sa Commission permanente Climat et Environnement. Cette rencontre scientifique incite à réfléchir aux liens entre environnement, société et développement durable, à travers l'éclairage de la socio-anthropologie.

Le thème de ce numéro est intitulé : « Enjeux socio-environnementaux et développement durable au service du Bénin : contribution de la socio-anthropologie ». Il a réuni des chercheurs, des étudiants, des représentants d'ONG et d'autres composantes de la société. La démarche vise à faire dialoguer les sciences humaines avec les problématiques environnementales du pays. Plusieurs communications ont marqué cette journée. La professeure Sidonie Clarisse Hedible a, dans sa communication, souligné la place des socio-anthropologues dans la gestion durable des ressources. Selon elle, ces professionnels jouent un rôle de médiation entre les politiques publiques et les réalités locales. « Pour éviter les échecs, il faut comprendre les logiques sociales, les croyances, les pratiques. C'est à cette condition que les populations peuvent s'appropriier les projets », a-t-elle affirmé. Elle a aussi insisté sur l'importance des méthodes participatives, du consentement éclairé et de la prise en compte des groupes vulnérables.

Les sciences sociales, une nécessité dans les politiques publiques

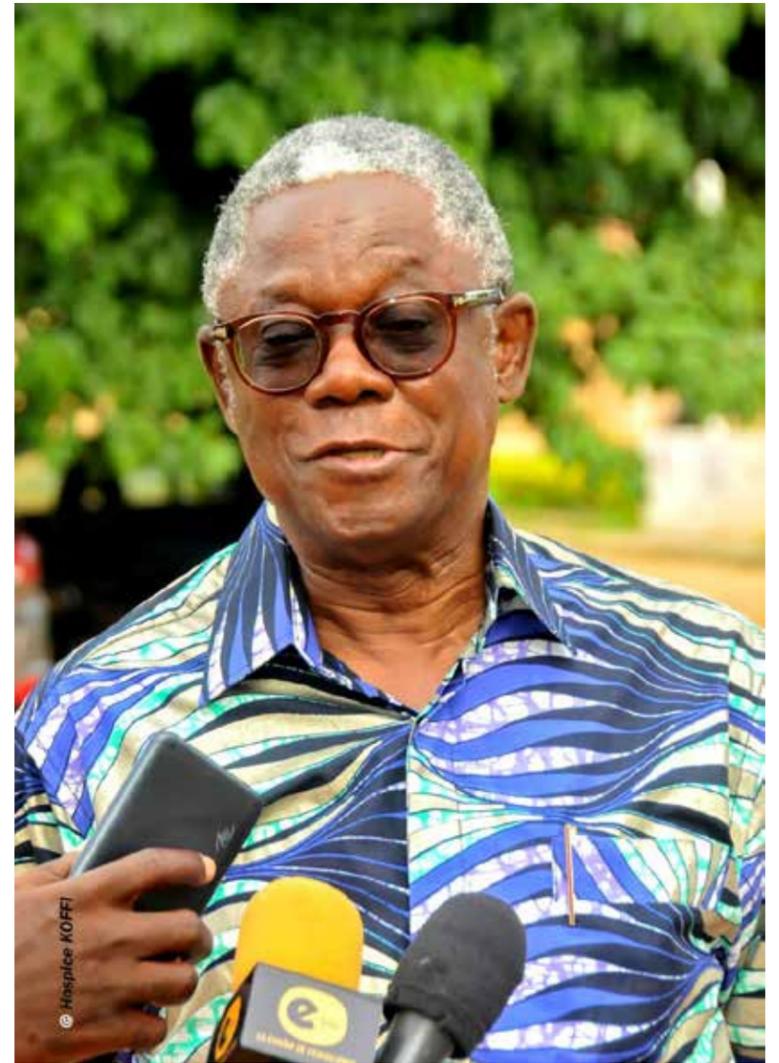
À son tour, Professeur Boko Michel, président de la Commission Climat et Environnement de l'ANSALB, a rappelé le rôle de cette initiative.



Selon ses propos, il s'agit de faire entendre la voix des sciences sociales dans les décisions. « Ce n'est pas avec les mathématiques qu'on règle les conflits liés aux traditions. Un temple au milieu d'une voie peut bloquer un projet d'aménagement. Ce sont des réalités qu'il faut intégrer. » Même son de cloche chez l'académicien Théodore Holo, membre du collège des sciences juridiques. Présent pour écouter les propositions de ses collègues, il a relevé la place des comportements dans la gestion de l'environ-

nement. « Les caniveaux sont nettoyés, mais les déchets y retournent. C'est un problème de perception qu'il faut corriger », a-t-il avancé pour montrer la gravité de la chose. Ce qui doit appeler à l'action urgente.

À sa suite, professeur Charles Lambert Babadjide, sociologue, a présenté un état des lieux des défis socio-environnementaux au Bénin. Entre autres, on peut citer les inondations, la pollution, l'urbanisation anarchique, l'érosion, les maladies hydriques. Il a évoqué



les conséquences sur la santé, la cohésion sociale et la mobilité. Ses propositions s'articulent autour de deux axes. Le premier est la sensibilisation des populations, et le second est une meilleure planification urbaine. Selon son exposé, « il faut que les autorités locales prennent le temps de planifier avant toute installation. Cela passe par des infrastructures de base : écoles, centres de santé, réseaux d'assainissement. »

Ce premier numéro des Vendredis de l'Académie

est une ouverture vers une approche plus inclusive du développement. Cette initiative met en relief les savoirs scientifiques et les connaissances sociales. L'ANSALB cherche à encourager des solutions durables, ancrées dans la réalité du terrain. Les discussions ont montré que l'environnement n'est pas qu'une question de techniques, mais aussi de comportements, de représentations et de dialogue. Le développement durable se construit aussi à partir des sciences humaines.

OUVERTURE SOLENNELLE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

Voici l'intégralité du discours du Président Louis Gbèhounou Vlavonou

REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

NEUVIEME LEGISLATURE
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE
L'ANNEE 2025

DISCOURS D'OUVERTURE DU
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE,

M. Louis Gbèhounou VLAVONOU

Porto-Novo, le 10 avril 2025 2

Monsieur le Président du Parlement Panafricain ;

Mesdames et Messieurs les présidents des Institutions de la République du Bénin ;

Madame et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;
Madame et Messieurs les membres de la Conférence des présidents ;

Honorables députés à l'Assemblée nationale, chers collègues ;
Mesdames et Messieurs les membres des corps diplomatique et consulaire ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, régionales et sous régionales accréditées au Bénin

Madame le Préfet du département de l'Ouémé ;

Monsieur le Maire de la ville de Porto-Novo ;

Monsieur le Secrétaire général administratif de l'Assemblée nationale et son adjoint ;

Monsieur le Directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale et son adjoint ;

Mesdames et Messieurs les directeurs techniques et leurs adjoints respectifs ;

Mesdames et Messieurs les conseillers techniques et chargés de mission du Président de l'Assemblée nationale ;

Monsieur le Commandant du groupe de sécurité de l'Assemblée nationale ;

Monsieur le Président de l'AS-NAP ;

Monsieur le Président de l'AFO-PAR ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais, au nom de la Représentation nationale et en mon nom propre, souhaiter la bienvenue, au Palais des Gouverneurs tenant provisoirement

lieu de siège de notre parlement, à notre illustre hôte, Son Excellence Monsieur Fortuné Zephania CHARUMBIRA, Président du Parlement Panafricain, dans le cadre de la présente cérémonie marquant l'ouverture solennelle de la Première Session ordinaire de l'Assemblée nationale du Bénin, au titre de l'année 2025.

Monsieur le Président, cher frère et ami,

Votre présence, parmi nous, donne un éclat singulier à la présente cérémonie, l'avant-dernière de la neuvième législature du Parlement béninois, dont le mandat arrive à terme en janvier prochain. Je voudrais donc vous remercier d'avoir tenu votre promesse d'y prendre part et pour l'important message qu'il vous a plu d'adresser à la Représentation nationale à cette occasion, ainsi que pour vos vœux de paix, de progrès et de prospérité formulés à l'endroit du peuple béninois tout entier. J'apprécie par ailleurs et à leur juste valeur les hommages rendus à la démocratie béninoise instaurée à la faveur de l'historique Conférence des forces vives de la Nation, de février 1990, et qui se consolide au fil des années. Venant surtout d'un hôte qui exerce des fonctions aussi prestigieuses que les vôtres et dont le pays a connu dans un passé récent, tout comme le Bénin, un régime de parti unique, c'est un encouragement à avancer dans la bonne direction, la démocratie n'étant jamais une construction achevée !

Mais j'ai compris aussi, Monsieur le Président, que vous êtes un homme d'engagement, avec pour ambition affichée de renforcer, par la diplomatie parlementaire et la coopération interparlementaire, l'influence de l'institution dont vous avez la charge et de resserrer les liens entre les États membres pour une Afrique plus unie et plus résiliente.

Vous incarnez donc l'espoir du Parlement Panafricain dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qui vise à transformer l'Afrique en une puissance mondiale prospère, intégrée et pacifique, en mettant l'accent sur l'inclusion, la durabilité et l'indépendance économique.

A cet égard, votre réélection à la tête de notre institution commune

intervenue le 25 mars 2024 était amplement méritée et je voudrais, une fois encore, saluer votre leadership visionnaire ainsi que vos exceptionnelles qualités d'apôtre de la paix et de l'unité au service de l'intégration et du développement économique durable de notre Continent.

Aussi me paraît-il légitime que vous soyez très préoccupé, tout comme tant d'autres observateurs étrangers et nous-mêmes d'ailleurs, les principaux concernés, par la situation que traverse actuellement la sous-région ouest-africaine.

Je salue donc votre démarche, que mon pays accueille favorablement, car aucune initiative ne saurait être de trop pour ramener la sérénité et la concorde au sein de la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), naguère un des fleurons et piliers essentiels de l'intégration du Continent.

Je voudrais par ailleurs saisir cette occasion pour vous donner l'assurance, s'il en était encore besoin, que la République du Bénin, qui a fait de son attachement à l'intégration régionale et sous régionale un des piliers fondamentaux de sa politique extérieure, ne ménagera aucun effort dans la recherche de solution à cette crise diplomatique majeure.

Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs les députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs.

Il n'est un secret pour personne que cette crise diplomatique est malencontreusement née d'une autre crise, sécuritaire celle-là, qui secoue notre sous-région depuis un peu plus d'une décennie maintenant.

En effet, le terrorisme et l'extrémisme violent, deux phénomènes nouveaux apparus après la désintégration de la Libye, ont gagné de proche en proche plusieurs États ouest-africains dont le nôtre, provoquant au passage la déstabilisation de certains régimes politiques démocratiquement installés, aussitôt remplacés par des régimes d'exception qui se veulent plus aguerris et plus efficaces dans la lutte contre ces deux phénomènes.



Le débat sur la légitimité ou non de ces régimes semble aujourd'hui derrière nous. Cependant, les dommages collatéraux qu'il a causés au processus d'intégration sous régionale en cours depuis plus d'un demi-siècle demeurent. De fait l'urgence, à mon humble avis, c'est plutôt de rétablir la confiance et la collaboration entre les Etats de la sous-région dans leur lutte commune en vue d'éradiquer ces fléaux transfrontaliers qui menacent leur propre existence et compromettent leur développement économique et social, individuel comme collectif. La diplomatie parlementaire aurait pu y jouer sa partition si les parlements n'avaient pas été suspendus çà et là à la suite de ces changements de régimes. Hélas !

Il est un fait que le Burkina Faso, la République du Niger et la République du Bénin ont en partage le Parc régional W, devenu le repaire des terroristes de toutes affiliations. Dans ces conditions, une lutte véritablement efficace contre ces divorcés sociaux passe nécessairement par une étroite coopération entre ces trois pays frères car, comme l'a si bien écrit Chris Bradford, pourtant ceinture noire dans plusieurs arts martiaux : « Ce n'est qu'en nous unissant comme une seule force que nous resterons forts et invincibles. »

Du reste, les trois frères Curiace ont appris cette leçon à leurs dépens et l'ont enseignée au monde entier quand ils se laissèrent diviser et décimer un à un par le seul survivant des trois frères Horace, dans l'épilogue de cette guerre épique qui vit la victoire de Rome sur Albe au milieu du VIIème siècle avant notre ère. C'est donc cette inclusion salvatrice dans la lutte contre le terrorisme que le Bénin appelle de tous ses vœux !

Certes, les forces de défense et de sécurité de ces différents pays se battent vaillamment pour repousser les attaques terroristes et neutralisent même parfois les assaillants par bandes entières. Mais, comme l'hydre de Lerne, dont les têtes repoussaient quand on les coupait une à une, les bandes terroristes semblent se renouveler indéfiniment dès qu'on leur laisse un peu de répit ; d'où la nécessité d'un assaut massif et concerté sur leurs derniers retranchements, sans leur laisser aucune possibilité de repli tactique leur permettant de reconstituer éventuellement leurs forces.

C'est le lieu et le moment de m'incliner respectueusement et une fois encore, au nom de la Représentation nationale et en mon nom propre, devant la mémoire de tous nos vaillants soldats tombés au champ d'honneur et de celle de toutes les autres victimes de cette barbarie inqualifiable et ab-surde. Nous prions le Tout-Puissant et Le Miséricordieux d'accorder paix et repos éternels à leurs âmes respectives et de consoler les familles éplorées.

Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs les députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs.

Pour la première fois de son histoire, notre pays s'apprête à organiser, en 2026, des élections générales couplées législatives/communales et municipales, suivies quelques mois plus tard par la présidentielle. C'est le fruit des réformes politiques allant dans le sens d'un meilleur fonctionnement de l'État et de la rationalisation des charges budgétaires liées à la multiciplé des consultations électorales

Au sens des dispositions des articles 44 à 58 regroupés au sein du titre IV de la loi N° 2019-43 du 15 novembre 2019, portant Code électoral en République du Bénin, nous sommes déjà entrés de plain-pied dans la période pré-électorale depuis

le 08 janvier dernier, soit douze (12) mois avant la date du prochain scrutin, avec tout ce que cela comporte comme restrictions et autres interdictions pour les acteurs politiques et leurs soutiens respectifs.

Dans l'intérêt de la paix sociale et pour nous éviter toutes déconvenues éventuelles, je voudrais nous inviter à revisiter ces dispositions pertinentes afin de nous les approprier et de sensibiliser nos militants et autres sympathisants autour de ces questions essentielles pour notre vivre ensemble.

Messieurs les présidents,

Mesdames et Messieurs les députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs.

Pour la session qui s'ouvre ce jour et comme l'indique le projet d'ordre du jour qui vous a été distribué, une vingtaine de dossiers sont déjà en étude au niveau des commissions permanentes et qui seront respectivement soumis à l'examen et à l'adoption de la plénière dès que possible ; d'autres s'y ajouteront comme d'habitude en cours de session. Cette législature tirant lentement mais sûrement vers sa fin, il me paraît en effet impérieux que nos travaux puissent se dérouler dans la sérénité qui convient, loin de toute pression sociale, morale ou psychologique. Si d'aventure, certains dossiers jugés importants n'étaient pas vidés à l'issue de cette session ordinaire, ils pourront faire l'objet d'une ou de plusieurs sessions extraordinaires dans l'intersession parlementaire quand les conditions seront réunies à cet effet.

Cela dit, je voudrais savoir compter, comme par le passé, sur l'esprit de responsabilité et l'engagement de tous afin que cette législature, qui a suscité tant d'espoirs lors de son installation, se poursuive et s'achève avec un bilan dont chacun d'entre nous pourra être légitimement fier, parce que les fruits auront tenu la promesse des fleurs. Comme le disait l'autre, l'enjeu, c'est le Bénin et non les partis politiques, encore moins nos modestes personnes ici réunies.

Je voudrais clore mon propos en réitérant, en votre nom à tous et en mon nom personnel, notre sincère gratitude à notre illustre hôte pour l'honneur de sa présence et pour son important message adressé à la Représentation nationale ; je remercie également les présidents des institutions de la République, les membres des corps diplomatique et consulaire, les autorités administratives du Département de l'Ouémé et de la ville-capitale de Porto-Novo qui ont rehaussé de leur présence accoutumée l'éclat de la présente cérémonie.

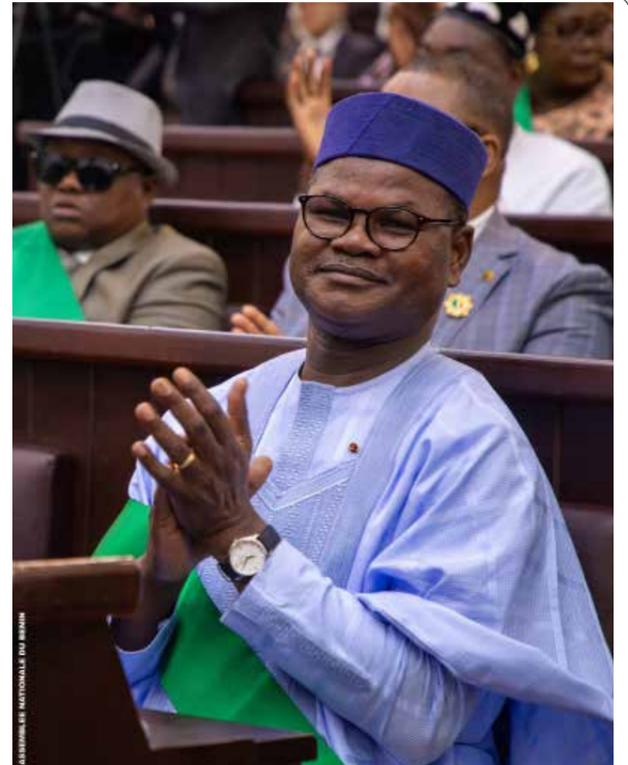
Mes sentiments de gratitude vont enfin aux partenaires techniques et financiers qui accompagnent le développement de notre pays ou qui assistent directement l'Assemblée nationale du Bénin ; je n'oublie pas les forces de défense et de sécurité dont la présence permanente nous rassure ainsi que toute l'administration parlementaire qui travaille comme les ouvrières dans une ruche ou dans une fourmière.

C'est sur cette note de gratitude, empreinte de sincérité et de cordialité, que je déclare ouverte, ce jeudi 10 avril 2025, la première session ordinaire de l'Assemblée nationale du Bénin pour l'année 2025, en souhaitant pleins succès à nos travaux.

Vive la coopération interparlementaire !

Vive l'Assemblée nationale du Bénin !

Je vous remercie pour votre aimable attention.



RECONNAISSANCE DE MERITE DE LA NATION

Kévin Mahouton Senou fait Chevalier de l'Ordre national du Bénin

La salle de conférence des Tours administratives de Cadjèhoun, à Cotonou, a accueilli le mercredi 14 mai 2025 la cérémonie d'hommage rendu à plusieurs personnalités dont Monsieur Kévin Mahouton Senou. Ce dernier est promu au rang de Chevalier de l'Ordre national du Bénin.

Présidée par le Grand Chancelier des Ordres nationaux, le vice chancelier Falilou Akadiri, la cérémonie s'est déroulée dans une atmosphère de reconnaissance et de fierté nationale. Entouré de ses pairs, collègues et proches, Kévin Mahouton Senou a reçu la distinction avec humilité et engagement. Chef comptable au Rectorat de l'Université d'Abomey-Calavi, il est honoré pour ses nombreuses années de service au sein de diverses entités universitaires et projets publics. Le grade de Chevalier vient récompenser un parcours professionnel exemplaire, marqué par la rigueur, l'éthique et le sens du devoir. Le récipiendaire, Kévin Mahouton Senou a dédié sa distinction à tous ses collègues et supérieurs hiérarchiques.

Une manière pour lui de saluer leur accompagnement et leur collaboration constants. En plus de la gratitude, le récipiendaire a promis de continuer à honorer la République dans tout ce qu'il entreprend. « Je me veux davantage un citoyen exemplaire », a-t-il affirmé. Son ambition est de rester un modèle d'engagement au service public et pourquoi pas, de mériter d'autres distinctions de l'ordre national.

A la découverte d'un chevalier des finances publiques

Dans les chiffres et la rigueur des procédures, un nom s'impose avec constance dans l'univers de la comptabilité publique au Bénin, Kévin Mahouton Senou.

Né le 28 mai 1989 à Kouti,



dans la commune d'Avran kou, département de l'Ouémé, cet administrateur des finances trace depuis plus d'une décennie, un parcours sans faute au cœur de l'administration béninoise.

Formé à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) à l'Université d'Abomey-Calavi, il empile avec discipline trois masters professionnels. Un en administration des finances, le deuxième en marchés publics et le troisième en audit et contrôle de gestion. Au-delà des diplômes, c'est sur le terrain qu'il s'est forgé une réputation. Depuis 2009, Kévin Senou est de toutes les batailles à ENAM, FLASH, FSS, FADESP, EN-EAM... Des entités qu'il a accompagnées comme chef comptable ou chef de service avant de se voir confier la responsabilité de la comptabilité du rectorat de l'Uni-

versité d'Abomey-Calavi, la plus grande institution universitaire du Bénin.

Spécialiste expérimenté en passation des marchés, il connaît aussi bien les rouages de la commande publique nationale que les exigences des partenaires techniques et financiers. Membre de commissions techniques, consultant principal sur plusieurs projets, il s'attelle à une mission : celle de garantir la régularité, l'efficacité et la transparence dans la gestion des fonds publics. S'il est reconnu pour ses compétences, Kévin Senou l'est tout autant pour ses qualités humaines. Un professionnel qui sait conjuguer rigueur et esprit d'équipe, réactivité et intégrité. Marié et père de trois enfants, il concilie vie de famille et service public avec un rare sens de l'équilibre.

Distingué à deux reprises

comme Agent Modèle à la Faculté des Sciences de la Santé en 2017, puis à la Faculté de Droit et de Science Politique en 2020, il a franchi avec cette inscription dans l'Ordre National, une nou-

velle étape dans son engagement au service de l'État. Consécration d'une trajectoire faite de loyauté, de compétence et de dévouement.

INITIATIVE JEUNE

African Conscious Chill 2025 fixé au 31 août

L'édition 2025 de l'African Conscious Chill se tiendra le 31 août prochain. Reporté pour des raisons techniques, l'événement revient avec une programmation recentrée sur la collaboration entre créateurs visuels et entreprises. Photographes, vidéastes, graphistes, web designers, influenceurs et community managers seront au cœur des échanges pour mettre en lumière leur rôle dans la croissance des projets entrepreneuriaux. Destiné aux

entrepreneurs et aux acteurs de la création visuelle, l'événement prévoit des panels, un atelier pratique, des conférences, une exposition d'œuvres d'art et un moment de détente animé par un DJ.

Les organisateurs assurent que les partenaires seront pleinement associés à la communication autour de l'événement. La date du 31 août est désormais un rendez-vous pour les acteurs du monde créatif et entrepreneurial.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 14 MAI 2025

Voici le point intégral des décisions prises au cours de la dernière session

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 14 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

I- Mesures normatives.

Révocation des Secrétaires exécutives des mairies d'Adjarra et de Toucountouna.

II- Rencontres et manifestations internationales.

III- Mesures individuelles.

Membres

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Révocation des Secrétaires exécutives des mairies d'Adjarra et de Toucountouna.

Il est reproché à la première d'avoir organisé avec le Directeur du développement local et de la planification, la surfacturation du coût de deux prestations au profit de la commune pour un montant total TTC de trois millions (3.000.000) FCFA, en vue de percevoir une commission d'un montant d'un million (1.000.000) FCFA dont huit cent mille (800.000) FCFA ont été effectivement versés par le prestataire.

Les modalités de répartition de cette commission ont été à la base d'une profonde discordance entre la Secrétaire exécutive et ledit directeur au point d'envenimer leur collaboration. La supercherie a été dénoncée à la faveur d'une mission de l'Inspection générale des finances (IGF), effectuée courant décembre 2024 à la mairie d'Adjarra.

Quant à la seconde, il est mis à

sa charge des faits de complicité de manipulation de document administratif et de malversations financières, dans le cadre du voyage d'une délégation de la commune de Toucountouna sur la Belgique, courant juillet 2024.

A ce propos, la délibération du Conseil communal autorisant le déplacement ne mentionne guère que l'incidence financière qui en découle est imputable au budget de la commune. Elle a donc fait l'objet d'un arrêté d'approbation du préfet de l'Atacora en l'état. C'est par la suite que la Secrétaire exécutive a organisé la manipulation dudit arrêté pour y introduire un article mettant les frais du voyage à la charge du budget communal.

Cela a permis de débloquer dans un premier temps un montant de six cent deux mille (602.000) FCFA qui a servi à payer des dépenses non éligibles au budget communal. Il s'agit des frais d'établissement de pièces administratives et d'hébergement des membres de la délégation à Cotonou à l'occasion de l'établissement de ces documents.

C'est lors du traitement du mandat d'un montant de neuf cent quatre-vingt-quinze mille (995.000) FCFA dans un second temps, destiné à couvrir les frais de mission des membres de la délégation, que la Trésorerie communale s'est aperçue de la falsification du document.

Mise en demeure par le préfet, la secrétaire exécutive, ordonnateur du budget de cette col-

lectivité territoriale, n'a pas cru devoir reverser dans les caisses de la commune les fonds frauduleusement décaissés jusqu'à la date de la mission de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes, les 28 et 31 mars 2025.

Dans un cas comme dans l'autre, ces faits sont constitutifs de manquements graves au devoir et contreviennent aux intérêts des communes.

C'est pourquoi, le Conseil a prononcé la révocation des mises en cause et instruit les ministres concernés à l'effet de faire prendre les sanctions appropriées à l'encontre de tous les agents impliqués dans ces malversations, sans préjudice des poursuites judiciaires dont ils doivent faire l'objet autant que le prestataire.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

approbation des statuts de l'Office de gestion des stades du Bénin ; classement du bien culturel dénommé « Katakè » au patrimoine culturel national ; nomination ou promotion aux grades supérieurs de certains conservateurs des Eaux, Forêts et Chasse au titre de l'année 2025 ; ainsi que le décret définissant les modalités d'organisation de l'inscription au Fichier national des aspirants à l'Enseignement supérieur.

II- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique :

l'organisation, à Cotonou, de la 3ème commission mixte militaire Bénin-Afrique du Sud, du 20 au 23 mai 2025 ; ainsi que la participation du Bénin à la 78ème Assemblée mondiale de la Santé, du 18 au 27 mai 2025 à Genève, en Suisse.

III- Mesures individuelles.

A l'issue du processus de sélection, les personnes ci-après ont été nommées à la Commission béninoise des Droits de l'Homme :

Membres

Au titre de la qualité d'enseignant à l'université

Titulaire :

Monsieur Abdou-Bakari IMOROU

Suppléant :

Madame Sylvie Vitondin De CHACUS

Au titre de la qualité d'avocat

Titulaire :

Maître Brice HOUSSOU

Suppléant :

Maître Falilatou S. Alexandrine SAÏZONOU BEDIÉ

Au titre de la qualité de médecin

Titulaire :

Docteur Basile FASSINO

Suppléant :

Docteur Cédric E. Parfait BIGOT

Au titre de la qualité d'expert en matière pénitentiaire et autres questions de privation de liberté

Titulaire :

Monsieur Jean Paul Serge PRINCE AGBO-DJAN

Suppléant :

Madame Akouavi Inès Laurenda HADONOU épouse TOFFOUN

Au titre de la qualité d'expert en matière de promotion et de protection des droits des personnes handicapées et des personnes vulnérables

Titulaire :

Madame Tchokomi Sabine TOUNGAKOUAGOU

Suppléant :

Madame Olga Louise Véronique NOUATIN

Au titre de la qualité d'expert en matière de promotion et de protection des droits des femmes

Titulaire :

Madame Sidikatou ADAMON BISSIRIOU

Suppléant :

Monsieur Olaïtan Michel Kintossou DJEIGO

Au titre de la qualité d'expert en matière de promotion et de protection des droits des enfants

Titulaire :

Madame Perpétue KOSSOUH épouse HOUINATO

Suppléant :

Monsieur Rahman A. OROU BARE

Secrétaire générale : Madame Lérya KOUNDE.

Fait à Cotonou, le 14 mai 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.



CONSEIL NATIONAL DE CONFORMITÉ (CNC)

Les sept (07) membres officiellement installés

Le processus de réforme engagé par le Gouvernement béninois pour renforcer la régulation du marché intérieur franchit une nouvelle étape. Le mardi 13 mai 2025, les sept (07) membres du Conseil National de Conformité (CNC) ont été officiellement installés dans leurs fonctions, lors d'une cérémonie solennelle tenue dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI-Bénin) à Cotonou.

Placée sous l'autorité du Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Éric Kader GBIAN TABE, représentant la Ministre Shadiya Alimatou ASSOUMAN, cette installation marque le démarrage opérationnel de l'un des organes clés de la toute nouvelle Autorité de Mise en Consommation (AMC), créée par décret présidentiel en novembre 2024.

Une réponse à des défis de longue date

Dans son discours d'installation, lu par son représentant, Madame la Ministre a rappelé le contexte de la création de l'AMC et du CNC, dans un paysage commercial béninois marqué par des défis persistants. Depuis l'adoption de la loi 90-005 du 15 mai 1990 consacrant le choix du libéralisme économique, le Bénin a fait le pari d'une économie ouverte fondée sur la libre concurrence et l'initiative privée. Toutefois, cette ouverture a été accompagnée de nombreuses dérives, notamment la contrefaçon, la fraude sur la qualité, et la circulation de produits dangereux pour la santé des consommateurs.

Face à ces menaces, plusieurs textes ont vu le jour, dont la loi N°2007-21 sur la protection du consommateur et la loi N°2016-25 relative à l'organisation de la concurrence, récemment actualisée. Mais ces dispositifs, bien que pertinents, se heurtaient à la fragmentation institutionnelle de la



régulation.

« La responsabilité de la protection des droits des consommateurs est partagée entre différentes structures relevant de plusieurs ministères. Cet état de fait ne permet pas à l'État d'avoir l'œil sur l'ensemble des flux commerciaux », a souligné la Ministre. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a institué l'Autorité de Mise en Consommation, avec pour mission de garantir la conformité des produits mis sur le marché béninois, qu'ils soient importés ou issus de la production locale.

Le CNC, bras stratégique de l'AMC

Composé de sept (07) membres, le Conseil National de Conformité a pour rôle de définir les grandes orientations de l'AMC, de contrôler la gestion de son Secrétariat exécutif, d'examiner les rapports d'activités et d'adopter les documents stratégiques. Il s'agit d'un organe de gouvernance stratégique doté d'un mandat de quatre ans renouvelable une fois, dont les membres peuvent être remplacés pour divers motifs.

Les personnalités désignées

au sein du CNC sont :

- Monsieur Alain HONOU, représentant la Présidence de la République
- Monsieur Raymond ADJAKPA ABILE, représentant du Ministère du Commerce
- Monsieur Jérémie DOVOEDO, représentant du Ministère de l'industrie
- Monsieur Kisito CHABI SIKA, représentant du Ministère de l'agriculture
- Monsieur Jock ADAMMA-DO, représentant du Ministère de l'Économie et des finances
- Monsieur Didier YAYI, représentant du Ministère du Cadre de vie et des Transports
- Monsieur Achille YEMOA, représentant du Ministère de la santé

Ces profils ont été choisis pour leur expertise sectorielle et leur capacité à garantir une approche intégrée de la conformité, au croisement des enjeux économiques, sanitaires et techniques.

Une autorité qui rassure les opérateurs économiques

Lors de son allocution, la Ministre a tenu à lever toute ambiguïté : l'AMC n'est ni

une barrière aux échanges, ni un instrument de fermeture du marché béninois. Elle s'inscrit dans une logique de régulation moderne, alignée sur les engagements communautaires et les bonnes pratiques internationales. « La procédure d'autorisation de mise sur le marché tiendra compte des règles communautaires en matière de commerce. L'AMC ne sera jamais un outil de fermeture », a rassuré la Ministre. Elle a également souligné que les textes d'application, notamment ceux fixant les pièces constitutives des dossiers et les délais de traitement, seront publiés dans les meilleurs délais afin de garantir la transparence et la prévisibilité du dispositif.

Une feuille de route ambitieuse

Avant le discours solennel d'installation, les participants ont suivi une présentation de contexte, puis une communication introductive assurée par Madame Emilie TIBOUTE, Directrice Adjointe de Cabinet du ministère. Cette communication a permis de clarifier le fonctionnement global de l'AMC, qui repose sur trois piliers : le CNC, le Secrétariat exécutif, et quatre Commissions

techniques spécialisées.

La cérémonie s'est achevée sur une photo de famille, dans une ambiance à la fois conviviale et empreinte de responsabilité. Pour conclure, la Ministre a tenu à adresser ses félicitations aux nouveaux membres du CNC, tout en leur rappelant les attentes fortes placées en eux : « Je peux compter sur vos connaissances et expériences pour que l'objectif poursuivi par le Gouvernement du Président Patrice TALON, en créant l'Autorité de Mise en Consommation, soit atteint », a-t-elle affirmé, en promettant un accompagnement constant de son cabinet et des structures techniques du ministère.

Une nouvelle dynamique est en marche

L'installation du CNC acte le lancement effectif de l'AMC, et avec elle, une nouvelle dynamique de régulation de la consommation au Bénin. Dans un contexte d'ouverture commerciale et d'exigences croissantes des consommateurs, le pays entend se doter d'outils modernes pour sécuriser son marché intérieur, protéger sa population, et renforcer la qualité de ses échanges.

LANCEMENT DU PROGRAMME STAR VENTURE AU BÉNIN

Une initiative conjointe du Bénin, de la BERD et du Luxembourg pour dynamiser l'entrepreneuriat innovant

En marge des Assemblées annuelles et du Forum des affaires de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la République du Bénin, la BERD et le Grand-Duché de Luxembourg ont officialisé le lancement du programme Star Venture au Bénin. Cette initiative marque une étape décisive dans le soutien à l'entrepreneuriat innovant à fort potentiel en Afrique subsaharienne.

Le Bénin devient ainsi le premier pays d'Afrique subsaharienne à bénéficier du programme Star Venture, rejoignant un réseau de 26 pays où ce programme emblématique est mis en œuvre depuis 2019. L'objectif : identifier et accompagner les start-ups prometteuses grâce à un accompagnement sur mesure comprenant mentorat, ateliers stratégiques, conseils opérationnels, ainsi qu'un accès facilité aux investis-



seurs internationaux. La contribution du Luxembourg, à travers le Small Business Impact Fund de la BERD, illustre son engagement pour un développement économique inclusif et la promotion de l'innovation sur le continent africain. Ce soutien rend possible le déploiement du programme au

Bénin, en synergie avec les acteurs locaux de l'écosystème entrepreneurial.

La cérémonie de signature s'est tenue en présence de Monsieur Romuald WADAGNI, Ministre d'État, Ministre de l'Économie et des Finances, en charge de la Coopération du Bé-

nin, de Madame Odile RE-NAUD-BASSO, Présidente de la BERD, ainsi que de représentants du gouvernement luxembourgeois.

Ce partenariat s'inscrit dans la continuité des efforts du Bénin pour renforcer son secteur privé et stimuler l'émergence d'une écono-

mie numérique dynamique. Il fait suite à l'adhésion du Bénin à la BERD en mai 2024 en tant que 75^e actionnaire – une première pour un pays d'Afrique subsaharienne. Il témoigne également de la volonté du gouvernement béninois de bâtir un écosystème entrepreneurial robuste et résilient, véritable levier de création d'emplois durables et d'innovation économique.

À propos du programme Star Venture

Lancé par la BERD en 2019, Star Venture a pour vocation de soutenir les start-ups à fort potentiel dans les pays d'intervention de la Banque. Le programme ambitionne de transformer durablement les écosystèmes entrepreneuriaux locaux. Depuis sa création, il a déjà accompagné plus de 350 jeunes entreprises, en leur apportant les ressources nécessaires pour accélérer leur croissance et maximiser leur impact sur l'économie locale.

CONFÉRENCE MONDIALE DU KARITÉ 2025

La filière karité se réinvente à l'échelle mondiale sous le leadership du Bénin

Le Palais des Congrès de Cotonou a accueilli le lundi 19 mai 2025, l'ouverture officielle de la Conférence mondiale du karité, édition 2025. Présidée par la Ministre de l'Industrie et du Commerce, Madame Shadiya Alimatou ASSOU-MAN, cette rencontre internationale marque un moment fort pour le Bénin, hôte de l'évènement pour la troisième fois après 2012 et 2017.

Dans son discours d'ouverture, la Ministre a salué la reconnaissance du rôle moteur du Bénin dans la filière karité en Afrique. Elle a insisté sur l'ambition du gouvernement béninois de transformer localement toute la production nationale dès la campagne 2025-2026, grâce à des investissements structurants,

notamment la mise en place de Zones Économiques Spéciales et la construction d'une unité de transformation de 50.000 tonnes.

Sous le thème « L'avenir du karité : Créer un commerce gagnant-gagnant », les échanges porteront sur les défis de la transformation locale, l'équité dans la chaîne

de valeur, la compétitivité industrielle et la reconnaissance du karité comme alternative au cacao.

Le représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a, pour sa part, appelé à une meilleure protection du parc à karité et à une coordination renforcée pour soutenir les femmes productrices et améliorer la

qualité.

La cérémonie a également été marquée par les interventions de Madame Mamatou DJAFFO, présidente de la Fédération Nationale des Productrices de Karité (FNPK), Monsieur Gilles ADAMON président de l'Initiative Karité Bénin (IKB) et Madame Sandrine PLATTEAU, Ambassadrice de

Belgique, tous unis pour défendre une filière durable et inclusive.

Organisée sur trois jours, cette conférence constitue un rendez-vous stratégique pour créer des synergies, bâtir des partenariats et transformer le potentiel de la filière karité en actions concrètes au profit du continent.



La Primeur COMMUNICATION

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE STRATEGIE
ET DE CONSEIL EN COMMUNICATION

RCCM: RB/COT/20 A 56979
IFU : 0202011402743



Chez nous, c'est Chez vous !



NOS SERVICES

COMMUNICATIONS, INFORMATIQUE, RÉALISATION ET ÉDITION DE MAGAZINES, TRADUCTION, INTERPRÉTARIAT, ACTIVITÉS D'AGENCES DE PRESSE, PRESTATIONS DE SERVICES, ÉVÉNEMENTIEL, COMMERCE GÉNÉRAL ET DIVERS

COMMUNICATIONS

- Rédactions et publications d'articles
- Production Audiovisuelle
- Gestion d'image
- Conception des supports de communication et de sensibilisation
- Création de site web et de vos plateformes digitales
- Coaching et mise en relation
- Reportage photo

PRESSE

- Edition de journal et de magazine
- Proposition de contenu
- Publi-reportage (Presse écrite, Audiovisuel)
- Activités d'agences de presse
- Etc...

PRESTATION DE SERVICES

- Travaux d'imprimerie
- Sérigraphie
- Etc...

ÉVÉNEMENTIEL

- Location de salle
- Décoration intérieure et extérieure
- Planification des événements
- Services traiteurs
- Impressario
- Sonorisation

TRADUCTION

- Traitement d'une langue à une autre

INFORMATIQUE



+229 96 11 35 32



COTONOU/MENONTIN
Pavé «La santé N°1» à Côté (200 mètres) de la pharmacie Kindonou 1er immeuble à étage après le carrefour Cotonou